

Document pour le Débat d'Orientations Budgétaires 2017

Le Débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue un moment essentiel et rituel dans la vie municipale :

- Il est un **Outil de pilotage politique**, prévu par le Code général des Collectivités territoriales, et vise à définir la stratégie financière et la politique d'investissement de la collectivité pour l'année ;
- C'est un **Instrument de transparence** dans un contexte économique difficile qui nous impose de « reconnaître depuis plusieurs années que l'argent public n'existe pas mais qu'il est au contraire le fruit des richesses produites par l'ensemble de nos compatriotes »

Le DOB constitue la 1^{ère} étape du cycle budgétaire qui se poursuivra par le vote du budget.

Ayant une dimension démocratique puisqu'il consiste à discuter des orientations de l'exercice budgétaire et des engagements pris sur la durée du mandat en cours, le DOB a également **des vertus pédagogiques en offrant la possibilité à chacun, d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune.**

Devant préfigurer le budget de l'année dans ses grandes lignes directrices avant que celles-ci ne soient traduites en chiffres, les orientations budgétaires doivent nécessairement conjuguer les efforts passés d'une gestion prévoyante et raisonnable, mais aussi retracer la volonté d'investissement en étant capable de développer une vision prospective à moyen et long terme.

Reflète de la responsabilité collective à l'égard des concitoyens tel qu'il incombe aux élus de la commune, les orientations budgétaires pour l'année 2017 s'inscrivent dans la continuité du projet sur la base duquel la majorité municipale s'est appuyée et s'est engagée pour répondre à l'attente des habitants et aux besoins de la ville :

1. **Maintenir une gestion saine et rigoureuse des finances communales, et amortir un contexte économique difficile,**
2. **Changer l'image de la ville et la doter d'équipements structurants,**
3. **Dynamiser et animer la ville en confirmant un soutien fort à la promotion de l'économie touristique sur un périmètre dépassant largement les limites géographiques de la commune,**
4. **Se soucier du quotidien et donc de l'environnement immédiat des murs,**

Le présent débat doit donc permettre d'expliquer, de discuter et de rappeler ces principes forts, attendus par les habitants et les contribuables muros, à travers des choix budgétaires équilibrés et cohérents pour une année 2017 qui verra la **fin d'un certain nombre de chantiers** d'envergure, le **démarrage ou la programmation d'un certain nombre d'autres**, et **des réflexions qui s'imposent** pour maintenir un cap et garder une vision qui doit toujours s'inscrire de manière globale sur l'ensemble des projets qu'ils soient à court, à moyen ou à long terme, dans toutes les thématiques de la vie communale.

❖ Orientation n°1 – Une gestion saine et rigoureuse des finances communales

1.1 – Gel des Taux des Taxes communales pour 2017

Il est rappelé que depuis plusieurs années, la municipalité s'attache à assainir ses finances en désendettant la commune tout en faisant en sorte de normaliser la variation des taux d'imposition.

Cette volonté tend à rapprocher les taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière sur le Bâti au niveau des moyennes nationales et départementales des villes d'une même strate (communes de 5000 à 10000 habitants proposant des services à l'échelle d'un territoire s'apparentant à celui de la CCM pour lequel la ville de La Mure s'impose comme la ville centre et le chef-lieu de canton.

Pour cette année 2017, il est proposé **de ne pas toucher à la fiscalité des murs** et de maintenir les taxes communales (Foncières et Habitation) sur le même taux que l'année précédente.

Ce choix a pour mérite de montrer que la commune peut engager de nombreux projets, réaliser d'importants chantiers, accueillir des événements marquants pour le territoire, grâce à une gestion rigoureuse, sans grever le porte-monnaie de ses habitants qui ne doivent en aucun cas se sentir « taxés » d'une manière supplémentaire pour transformer et dynamiser la ville.

1.2 – Maîtrise des effectifs et de la masse salariale

Les charges engendrées par la masse salariale représentent une ligne financière considérable dans le budget de fonctionnement de la collectivité.

Il est essentiel de veiller de très près à la maîtrise de cette ligne au cours de l'exercice afin de respecter les prévisions et objectifs fixés en termes de personnel, et de ne pas dépasser l'enveloppe inscrite pour les charges salariales.

Sur les dernières années l'évolution de la ligne budgétaire dévolue au personnel n'a entraîné qu'une très faible augmentation (dans la limite du coût de la vie et de l'augmentation des indices).

En termes d'effectifs d'employés communaux, ceux-ci n'ont pas augmenté, et demeurent bien en-dessous des moyennes pour les villes d'une même strate avec lesquelles La Mure peut être comparée.

Pour information : en 2015 : 100 agents représentant 78.23 équivalent temps plein

en 2016 : 99 agents représentant 75.42 équivalent temps plein

De plus, la ville de La Mure a évolué et a su s'adapter aux besoins, avec de nouvelles contraintes, la construction d'équipements supplémentaires, le développement des espaces verts à entretenir, etc...

Il est rappelé que l'année 2016 a connu une réévaluation des grilles des agents de catégorie B.

Pour 2017, cette réorganisation et réévaluation des grilles d'indices concerneront les catégories A, B et C

... avec un reclassement prévu de l'ensemble des catégories d'ici 2020.

Il faudra prendre cette évolution en compte dans l'estimation des lignes budgétaires.

1.3 – Maintien des aides communales

Dans un contexte économique difficile, qui voit un certain nombre d'inégalités se creuser, la Municipalité souhaite rester au côté des muros les plus fragiles en poursuivant l'allocation d'aides municipales spécifiques :

- pour le maintien des personnes âgées à domicile ;
- pour le paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- pour le paiement des factures d'eau pour les classes moyennes,

La Municipalité souhaite pérenniser ces aides municipales en les renouvelant cette année encore.

Il en est de même pour les subventions de fonctionnement apportées aux associations de la commune, dans les domaines sportifs, culturels ou solidaires, afin de pérenniser un grand nombre d'activités et de disciplines répondant à une demande de la population.

Il est proposé de reconduire les enveloppes d'attribution de subventions au tissu associatif.

❖ Orientation n°2 – Continuer la transformation de La Mure

La ville de La Mure a entamé une véritable métamorphose visant à redorer son image et offrir à la population des équipements modernes et de qualité. Cette métamorphose passe bien évidemment par une transformation physique et esthétique de la ville pour son embellissement, par la construction d'équipements structurants mais aussi par le développement d'une dynamique pour animer la ville, inscrire des rendez-vous réguliers dans la durée et accueillir des événements marquants pour la promotion du territoire.

2.1 - De l'état d'étude à l'état de projet

Au cours de l'année 2016, que le maire avait souhaité qualifier « d'année de transition », des groupes de travail ont été mis en place pour réfléchir et lancer des études sur une dizaine de thématiques sur des projets structurants :

- Fonctionnement et Equipement de la Halle des Sports
- Aménagements extérieurs de la Halle des Sports
- Jardin de Ville, Parvis du Lycée et du foyer AFIPAEIM
- Signalétique pour le centre-ville
- Plan de réfection des voiries communales
- Réhabilitation de l'ancienne Gendarmerie
- Requalification du centre-ville et centre historique
- Le clocher de l'église Notre Dame
- L'Accessibilité pour les bâtiments et pour le domaine public

Les groupes de travail, épaulés par les bureaux d'études, ont bien avancé, et sont en mesure pour certains de réaliser ou lancer ces projets dès cette année 2017.

Pour d'autres, les études et réflexions se poursuivent afin d'anticiper les besoins, chiffrer les travaux et être fin prêts pour envisager les réalisations au moment opportun.

De nouveaux projets sont finalisés et verront leur réalisation en 2017 :

- **Création d'un parking Montée de la Citadelle** : situé à proximité du centre-ville, ce futur parking de 94 places, réalisé sur un terrain acquis en 2016 par la ville, proposera une alternative pour du stationnement dans un périmètre immédiat du centre-ville commerçant.

- **Création d'une aire pour les camping-cars** : Gérer cette forme de tourisme en plein essor représente un enjeu à part entière pour le développement touristique local. Aussi, la commune souhaite renforcer son pôle d'attractivité économique et touristique en proposant la création d'une aire de camping-cars en continuité des aménagements des bords de Jonche, site idéalement situé en termes d'accès, de proximité du centre-bourg et de potentiel environnemental. Ce projet propose, dans le prolongement de la zone de stationnement des bords de Jonche, une capacité d'accueil de 8 camping-cars avec équipement de vidange, point d'eau potable et collecte des ordures ménagères.

2.2 - L'animation, la communication... pour une promotion de la ville et du territoire

L'image d'une ville passe aussi par la dynamique d'animations, de festivités, de manifestations régulières ou événementielles qu'elle propose au gré des saisons pour attirer des visiteurs et s'exporter bien au-delà des frontières du territoire.

A cet effet, la Matheysine sera mise en lumière cette année avec l'accueil d'un départ d'étape du Tour de France le 19 juillet à La Mure ; un évènement sans précédent au vu de la notoriété internationale de ce rendez-vous sportif annuel.

2.3 - L'embellissement se décline sous divers angles de la vie communale

- **Le Fleurissement** : c'est un des thèmes les plus évoqués pour l'esthétique de la ville, principalement durant la belle saison. La Mure a obtenu pour la première fois en 2016 un « Premier Prix » départemental pour son fleurissement, les efforts dans ce domaine ont été bénéfiques et doivent se poursuivre pour maintenir le niveau, voire même espérer une distinction meilleure.

- **Mobilier urbain** : un style de mobilier urbain a été choisi pour équiper les espaces publics de la ville (abris-bus, bancs, corbeilles, barrières...). Un programme d'installation ou de remplacement de bancs publics et corbeilles a été lancé en 2016, il se poursuivra en 2017 avec la pose de nouveaux éléments. Une réflexion est en cours pour des abris-bus supplémentaires

- **Le Plan Façades** : Lancé en 2010, le dispositif reste très attractif de par le montant des aides communales octroyées. Il est reconduit en 2017 sur le même périmètre. Pour information : 58 façades réalisées depuis la mise en place.

- **Des Travaux dans les écoles** : Comme chaque année, le programme de rénovation des classes et des bâtiments scolaires (écoles primaires et maternelles) se poursuit.

❖ Orientation n°3 – Des investissements pour 2017

3.1 – La fin du chantier de la Halle des Sports Fabrice MARCHIOL

La construction de la nouvelle halle des sports pluridisciplinaire a commencé au printemps 2016. Le gros œuvre est terminé, l'heure est aux finitions et aux **aménagements des espaces intérieurs** (parties communes, locaux techniques, salles d'évolution, mur d'escalade...)

L'équipement sera livré avant l'été pour une utilisation à compter de la rentrée 2017.

Un autre chantier s'impose parallèlement à cette réalisation : il s'agit des aménagements extérieurs aux abords de la halle des sports pour mettre en valeur le bâtiment dans son environnement, ainsi que l'aménagement du parvis devant l'entrée de l'équipement.

3.2 – Le réseau de chaleur autour de la Halle des Sports

Pour le chauffage du nouvel équipement sportif, le projet s'est orienté vers une chaufferie à bois déchiqueté.

Afin de mutualiser les coûts de fonctionnement et d'éviter une multiplication des chaudières dans les bâtiments communaux du quartier, il est proposé de réaliser un réseau de chaleur à partir de cette chaufferie-bois pour alimenter par la même le complexe sportif Jean Morel et le groupe scolaire des Bastions.

3.3 – Premiers aménagements pour le Jardin de ville et les parvis du Lycée de la Matheysine et du Foyer AFIPAEIM

Les chantiers pour l'extension du Lycée de la Matheysine et la construction du Foyer AFIPAEIM ont débuté en été 2016 ; les travaux prévus sur un an et demi ont avancé à grande vitesse, tenant largement les délais pour une livraison en fin d'année 2017. L'image du quartier sera ainsi transformée par la construction de ce nouveau bâtiment.

Même si les travaux d'extension du Lycée sont financés par la Région, et ceux du Foyer par l'AFIPAEIM, la ville de La Mure a souhaité en profiter pour réaliser les aménagements extérieurs aux abords des établissements, incluant dans ce programme toute la surface du jardin de ville et une partie des voies adjacentes.

Il s'agira d'un projet d'embellissement du quartier, pour un nouveau parvis du lycée, en redessinant le jardin de ville, en repensant les modes de stationnement et les sens de circulation, en prenant en compte la sécurité des usagers pour les aménagements à réaliser sur l'avenue de la République et la rue de la Ganterie.

Même si tout le projet ne sera pas réalisé en 2017, il faudra néanmoins dès cette année effectuer les travaux sur les réseaux enfouis secs et humides, avant d'envisager l'année suivante les aménagements de surface (voiries, espaces verts...). Un groupe de travail œuvre depuis 2016 sur les aménagements futurs des parvis et du jardin de ville.

3.4 – Une signalétique adaptée

Avec l'ouverture du boulevard de contournement et le changement de domanialité de l'axe pour la traversée de ville. La municipalité souhaite orienter une majeure partie des visiteurs vers le centre-ville pour préserver une activité économique du commerce de proximité.

A cet effet, une signalétique spécifique, adaptée et cohérente doit être mise en place au niveau des points stratégiques d'entrées de ville pour informer les usagers de la présence de commerces en centre-ville, des possibilités de stationnement, de l'itinéraire historique de la Route Napoléon...

Dans un même temps, dès le changement officiel de domanialité, il s'agira aussi de veiller très fermement à l'interdiction des poids-lourds en centre-ville, pour la sécurité et pour un environnement plus agréable souhaité au cœur de la ville.

3.5 – Montée de la Citadelle... un nouveau parking à proximité du centre-ville

Le stationnement à La Mure apparaît pour une très grande majorité de mureois et de matheysins comme un réel problème en centre-ville. Aussi, il n'est pas question de voir de plus en plus de commerces quitter le centre-ville et s'installer en zone commerciale pour des raisons de stationnement.

Avec un projet de requalification de la traversée de ville, la municipalité souhaite proposer des capacités nouvelles pour le stationnement à proximité des commerces du centre-ville .

A cet effet, le projet de création d'un grand parking (94 places) Montée de la Citadelle répond parfaitement à ce besoin en termes de localisation, d'accessibilité, dans un périmètre proche de l'axe principal et des commerces.

3.6 – La vidéoprotection... vers un renforcement du système

Le déploiement de la vidéoprotection est bien d'actualité à La Mure, avec une volonté d'ajouter du matériel sur certains points non couverts par des caméras, et une nécessité de renforcer la qualité du signal pour pallier les limites de transmission de l'information par le réseau hertzien sur certains des sites concernés, avec le concours du Comité d'Ethique.

12 caméras sont actuellement installées dans la ville pour la protection des bâtiments communaux ; leur présence a montré une efficacité sur l'aspect très dissuasif du système.

Des réflexions sont en cours pour équiper le site de la halle des sports, et la consolidation du système existant passera par une transmission des données via la fibre optique communale.

La pose de la fibre optique en faveur de la vidéoprotection a été effectuée en 2016, une nouvelle tranche sera réalisée en 2017 pour une mise en fonctionnement au cours de l'année.

❖ Orientation n°4 – Un Plan Pluriannuel pour les voiries communales

- Une enveloppe renforcée pour l'entretien des voiries

Il est important de prendre les mesures anticipatives pour envisager la réfection des voies communales et d'inscrire dans le budget les lignes nécessaires pour que la commune de La Mure puisse réaliser chaque année les travaux lui incombant sur ses voiries communales.

Un plan de rénovation des voiries communales doit concerner autant l'hyper-centre que les voies secondaires et les ruelles du cœur historique (en corrélation avec les aménagements de la vieille ville).

La place et le rôle du piéton doivent être pris en compte dans les projets, tout comme l'accessibilité PMR qui s'inscrit comme une opération transversale au cœur de tous les programmes.

Sur chacun des chantiers, ces voies bénéficient de travaux de réfection permettant à la fois de sécuriser l'accès des riverains à leur domicile, de sécuriser la circulation des piétons et des usagers, d'assurer un passage carrossable de qualité, de penser ces travaux dans une démarche d'aménagement esthétique du quartier et de favoriser l'enfouissement des réseaux.

❖ **Orientation n°5 – Des réflexions pour des projets futurs**

5.1 – Un projet ambitieux : Une requalification de la traversée de ville (Rue du Breuil, place Pasteur...)

Le boulevard de contournement poids-lourds étant achevé, la traversée de la ville sera interdite aux camions et les esquisses d'un projet d'aménagement de la rue du Breuil pourront être envisagées.

La requalification de la traversée de ville est un projet ambitieux, qui va au-delà des mandats précédents.

C'est aussi une suite logique avec le changement de domanialité de cet axe de traversée de ville.

Vouloir redessiner **la rue du Breuil** pour lui donner un véritable cachet de centre bourg n'est pas simplement de proposer un coup de crayon esthétiquement séduisant sur le papier.

Réaménager la rue du Breuil c'est forcément y intégrer un projet pour la place Pasteur en imaginant une place de village arborée, équipée de mobilier urbain, laissant libre court à la détente... Des idées et points de vue divergents sont à défendre par chacun (habitants et commerçants).

Pour l'heure, il ne s'agit pas de lancer des travaux dans l'immédiat mais d'entreprendre en amont une réflexion globale sur les possibilités d'aménagements, sur les modes de circulation, sur le sujet du stationnement et la création de parkings afin d'anticiper les besoins.

Le futur centre-ville devra satisfaire les riverains et la population pour un cadre de vie ; il devra aussi être cohérent pour répondre à une volonté d'accueil touristique : Le touriste sera incité à s'arrêter en traversant La Mure s'il y trouve ces trois avantages : un lieu qui le séduit (embellissement du site), des places de parkings (capacité de stationnement), une vie commerciale et de quoi se restaurer (importance du commerce de proximité).

Dans ce même esprit, et dans ce même périmètre, les réflexions porteront aussi sur les abords de l'Hôtel de Ville et la possible refonte de la place Perret, en termes de stationnement, de sens de circulation et d'aménagements paysagers.

5.2 – Démolition du tènement « Berthier » pour du stationnement près de l'Hôtel de Ville

Dans le cadre des aménagements cités ci-dessus autour de la mairie, il est rappelé que la collectivité a acquis ces dernières années, des biens donnant sur la place Perret (maison Brachon) ainsi que tout un tènement donnant sur la rue du Château et la rue du Jeu de Quilles (tènement Berthier), en prévision d'une future démolition et créer ainsi de nombreuses places de stationnement aux abords de l'Hôtel de Ville.

Les réflexions iront dans ce sens pour définir un projet qui pourrait convenir dans ce quartier, à proximité de l'axe principal, en faveur de l'esthétique recherchée, de l'aménagement paysager et de l'augmentation d'une capacité de stationnement.

❖ **Orientation n°6 – Maintenir les concertations et les rencontres avec la population**

6.1 - Rencontre des riverains et réunions de quartiers

Dans le cadre de l'avancement des chantiers dans les quartiers de la ville, dans le cadre du lancement de nouveaux projets, dans une volonté d'expliquer les décisions ou les modifications à prévoir auprès des riverains... les réunions organisées dans les quartiers ont une place importante dans la gestion communale.

Elles permettent d'une part aux élus d'aller à la rencontre des concitoyens pour traiter des questions qui les touchent directement dans les habitudes quotidiennes, et d'autre part elles permettent d'entendre des besoins différents selon les quartiers, de répondre aux sollicitations des habitants et de prendre en compte les critiques pour corriger des erreurs et améliorer les choses dans les décisions et réalisations à venir.

Cet engagement était inscrit dans les orientations de l'année 2016. Des rencontres ont eu lieu dans différents quartiers au cours de l'année, autant dans des résidences privées qu'auprès des locataires de logements gérés par les bailleurs sociaux.

6.2 - Un travail de concertation pour le projet de requalification du centre-ville

Envisager un projet pour la rue du Breuil, la Place Pasteur et la traversée de ville, c'est avant tout un important travail de concertation avec les riverains et les commerçants car il est primordial de ne pas asphyxier le commerce de proximité en supprimant une capacité de stationnement déjà manquante en centre-ville.

Il n'est pas envisageable de proposer de magnifiques aménagements et de promouvoir une attractivité de la ville si l'on ne peut pas s'y arrêter.

En priorité, il est donc important d'entamer ces réflexions et d'entreprendre les démarches de concertations pour écouter les doléances, comprendre les besoins, répondre aux normes d'accessibilité PMR, trouver des solutions... pour l'embellissement du quartier, pour l'activité économique du centre-ville.

Une première rencontre a eu lieu le 22 décembre 2016 avec les riverains et commerçants.

Il a été proposé de créer deux groupes de travail : un avec des riverains, le deuxième avec des commerçants, afin de réfléchir ensemble sur un beau projet pour le centre-ville de La Mure

... le but étant de présenter un projet pour l'automne 2017 et de définir un échéancier pour la réalisation des futurs travaux sur plusieurs tranches.

❖ Orientation n°7 – Une valorisation des Plans Pluriannuels

Des enveloppes pour Plans Pluriannuels Annuels (PPA) sont instaurées depuis plusieurs années sur un certain nombre de thématiques :

Modernisation des bâtiments

Economies d'énergies

Accessibilité PMR

Tourisme et Cadre de vie

Matériels et équipements

Modernisation des équipements culturels

Sécurité Stationnement

Modernisation des équipements sportifs

Modernisation des équipements bureautiques

Modernisation des bâtiments scolaires

Au vu du bon fonctionnement dans la gestion de ces PPA, il est proposé de créer pour 2017 quatre nouveaux PPA sur les thématiques suivantes :

Mise en sécurité de l'église Notre-Dame

Rénovation du cimetière

Mise en conformité de l'Hôtel de Ville

Modernisation du parc de véhicules

❖ Orientation n°8 – Une priorité : le quotidien des habitants

La multiplication des grands chantiers ne doit en aucun cas concentrer les investissements vers ces seuls projets structurants, ni monopoliser les actions menées par les élus et les services municipaux.

Il est primordial de garder sans relâche un œil sur le « quotidien des muros », de répondre à une attente des habitants qui vivent cette ville et leur quartier au quotidien.

Dans ce domaine, une multitude d'actions régulières doivent s'inscrire naturellement tout au long de l'année pour offrir aux habitants les services légitimes d'une commune :

La propreté urbaine, l'éclairage public, l'entretien des espaces publics, la sécurité, le déneigement, la maintenance des équipements existants, les établissements scolaires, les services pour la jeunesse, pour la petite enfance, pour les aînés,... le sport, la culture, le social, l'animation, les décorations, l'accueil, les conseils et renseignements auprès de la population, l'environnement, les petits travaux dans tous les quartiers, etc...

❖ Orientation n°9 – Animation et Communication pour la ville... et le territoire

L'animation de la ville et la communication font partie à part entière des axes principaux qui guident l'action municipale, pour dynamiser la ville et promouvoir l'économie touristique de tout notre territoire.

« Porter La Mure et la Matheysine hors du territoire » est une ambition qui se concrétise.

Des dates régulières s'inscrivent d'années en années au calendrier des animations (La Mure du Son, Fête de la Gastronomie, village de Noël, Piste de luge / Patinoire...)

L'accueil d'événements culturels, sportifs, festifs confirme cette montée en puissance des animations, en partenariat avec les tissus associatifs et économiques locaux (commerçants, clubs, etc...)

En faveur de la communication touristique, le dossier de candidature est lancé pour l'obtention du Label « Village Etape ».

Et bien évidemment, l'année 2017 sera marquée par cet évènement phare pour le territoire : l'accueil d'un départ d'étape du Tour de France le 19 juillet à La Mure ! Un évènement sans précédent en Matheysine, avec des retombées économiques importantes et une promotion à l'échelle internationale de notre région.

La ville de La Mure, en partenariat avec la Communauté de Communes de la Matheysine mettra tout en œuvre pour une réussite totale de cette grande fête sportive, un rendez-vous majeur qui fera connaître La Mure de manière spectaculaire par la voie médiatique et télévisuelle, grâce au Tour de France, considéré comme le 3^{ème} évènement sportif à l'échelon mondial.

L'annonce de l'accueil d'une étape à La Mure a créé une émulation dans les communes et suscité la ferveur de la population.

Un Comité de Pilotage a été constitué, des groupes de travail planchent sur différentes thématiques de l'évènement (sécurité, communication, animation, environnement, sport).

❖ **Orientation n°10 – Gérer avec la baisse des Dotations de l'Etat**

S'il y a bien une orientation que les collectivités doivent suivre, celle-ci n'est en aucun cas un choix, mais bel et bien une obligation à laquelle il faut faire face.

Il s'agit de s'adapter à la baisse des dotations de l'Etat dans la gestion de la commune.

Sur les 3 dernières années, cette baisse n'a cessé d'augmenter :

(- 21 495 € en 2014, - 46 326 € en 2015, - 105 406 € en 2016)

Il en sera de même en 2017 avec des diminutions importantes estimées pour la DGF et le FDTP.

Ces données sont à prendre en compte dans le budget en inscrivant sur ces lignes une baisse des recettes de fonctionnement.

A cela, s'ajoutent de nouvelles compétences imposées à des chefs-lieux de cantons (dont La Mure) avec le nouveau système CNI pour les Cartes d'Identité via les stations numériques. La Mure sera la seule commune sur le territoire de la CCM à pouvoir faire les Cartes d'Identités, imposant de nouvelles contraintes au service d'Etat Civil qui devra accomplir cette mission pour une population de 20 000 habitants. Les autres communes ne pourront plus répondre à cette demande pour leurs habitants.

Un autre exemple de compétence qui apparait pour la commune : la compétence GEMAPI pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

La loi attribue aux communes cette nouvelle compétence qui est transférée de droit aux EPCI, avec un coût supplémentaire pour les communes qui reverseront à l'EPCI leur participation calculée en fonction de la population.

❖ **Orientation n°11 – Soutenir, Poursuivre et Accompagner les actions pour le redémarrage du Petit Train**

Le Département de l'Isère a confirmé en 2016 que le projet de redémarrage du Petit Train était une priorité et devenait un engagement politique majeur pour le tourisme dans le Sud-Isère.

On sait que la commission consultative départementale qui a auditionné les 3 sociétés candidates pour la reprise d'exploitation du Petit Train a choisi un repreneur et que l'information devrait prochainement être officialisée.

Le Petit Train est un atout touristique essentiel pour l'économie locale et la promotion de tout un territoire :

- pour la ville de La Mure bien évidemment, avec des retombées commerciales dans les établissements profitant durant la période d'exploitation d'une arrivée massive de visiteurs ;
- pour toutes les attractions et activités touristiques que propose notre territoire, de par ses richesses naturelles ses équipements, son patrimoine... prisés par les visiteurs qui combinent les activités afin d'optimiser leur déplacement ou leur halte sur la région.

Quel que soit le projet retenu et la société choisie pour la reprise d'exploitation, **la ville de La Mure soutient et accompagne toutes les actions en faveur du redémarrage du Petit Train.** Elle apporte sa collaboration avec la mise à disposition de moyens notamment au niveau des parcelles sur l'emprise de la gare et pour les aménagements qu'elle aura si besoin à réaliser pour l'accueil des visiteurs.

Bien que ne connaissant pas encore à ce jour les modalités sur lesquelles la ville de La Mure devra s'engager, il est proposé de réaffirmer cette volonté et d'inscrire cette préoccupation au titre des orientations de l'année 2017.

Il est rappelé que la commune s'est déjà investie en mettant à disposition du projet le terrain de l'ancienne entreprise Parolai.

Pour mettre en valeur le site et embellir l'entrée de ville au niveau de l'avenue du 22 août au droit de la gare, la ville pourra réfléchir sur les futurs travaux et aménagements à prévoir sur ce périmètre.

❖ Orientation n°12 – Un combat essentiel : la défense du Centre Hospitalier de La Mure

Le Centre Hospitalier apparaît comme un véritable élément structurant du territoire, en s'imposant comme le seul établissement hospitalier entre Grenoble et Gap, rayonnant sur l'ensemble du sud-Isère, rassurant une population très attachée à ce réel service de proximité.

Dans un système de santé en pleine mutation et un changement de gouvernance avec le passage au GHT (Groupement Hospitalier de Territoire), l'hôpital de la Mure joue un rôle majeur au cœur du territoire.

Premier employeur du plateau avec 270 salariés, le Centre Hospitalier de La Mure est reconnu comme hôpital de proximité.

L'arrivée attendue d'un scanner renforcera son attractivité, et cet outil est perçu aujourd'hui comme un élément de diagnostic indispensable pour le service des urgences. L'autorisation a été accordée par l'ARS, des recherches de financement sont en cours.

Avec un Conseil de Surveillance qui porte haut la voix de l'établissement, des réflexions se précisent pour l'accueil d'une maison médicale au sein des locaux de l'hôpital, avec le plateau technique de l'établissement à disposition... une solution innovante et attractive.

Des axes et priorités pour le CHLM :

- pérenniser l'existant avec l'ensemble des services ;
- réussir le passage au GHT ;
- développer des alternatives à l'hospitalisation ;
- consolider et renouveler l'offre de soins ;
- optimiser et compléter l'offre de gériatrie ;
- développer la télémédecine, renforcer l'imagerie et le service des urgences.

En 2016, par arrêté ministériel, l'autorisation pour l'ouverture des urgences de La Mure a été accordée jusqu'en 2022.

La ville de La Mure affirme sa volonté de soutien auprès du personnel de l'établissement, pour défendre son hôpital et répondre aux besoins de la population.